

# Association Union des Arts (Siège : Mairie de Sartilly) - Section MUSIQUE 2019-2020

CONTACT : Sophie GROSFILS 2 rue de la vive terre 50530 DRAGEY

Tel : 06 45 96 28 38 / Courriel : [uniondesarts.sartilly@gmail.com](mailto:uniondesarts.sartilly@gmail.com) / Site : <http://www.uniondesarts.org>

ACTIVITÉS et PROFESSEURS	JOURS, HORAIRES	TARIFS des cours
<i>TR = Tarifs réduits grâce à la subvention de la Communauté d'Agglomération Mont St Michel - Normandie</i>		
<b>ÉVEIL MUSICAL 4-6 ou 6-8 ans</b> avec Musique-Expérience	30 séances de 1h (concert compris) en gr. de 8-12 enfants, le mardi de 17h15 à 18h15, près du Centre de loisirs.	92€/trim, 276€/an <b>TR : 61€/tr, 183€/an</b>
<b>GUITARE ACOUSTIQUE</b> - 8-12 ans : Paul Escoffier - + 12 ans : Hubert Francq (Mus. Exp.)	30 séances d'1/2 à 1h seul ou en gr. (concert facultatif) - jeudi et mardi soir, près du Centre de loisirs. - mercredi après-midi et soir, près du Centre de loisirs.	149€/tr, 447€/an <b>TR : 98€/tr, 294€/an</b>
<b>GUITARE ELECTR. / BASSE</b> 11 ans et + : H. Francq (Mus. Exp.)	30 séances individuelles d'1/2h (concert facultatif) mercredi après-midi et soir, près du Centre de loisirs	186€/tr, 558€/an <b>TR : 123€/tr, 369€/an</b>
<b>ACCOMPAGNEMENT Groupe</b> avec H. Francq (Musique Expérience) - Pour guitare ou batterie  - Pour guitare électrique ou basse  - Pour guitare ou batterie  - Pour guitare électrique ou basse	Cours et ateliers, ouverts aux élèves de Musique Exp. ayant au moins 3 ans de pratique instrumentale. - 20 cours (concert compris) + 15 ateliers d'1h30 en groupe de 6 musiciens. - 20 cours (concert compris) + 15 ateliers d'1h30 en groupe de 6 musiciens. - 30 cours (concert compris) + 15 ateliers d'1h30 en groupe de 6 musiciens. - 30 cours (concert compris) + 15 ateliers d'1h30 en groupe de 6 musiciens.	- 173€/tr, 519€/an <b>TR : 113€/tr, 339€/an</b> - 197€/tr, 591€/an <b>TR : 129€/tr, 387€/an</b> - 220€/tr, 660€/an <b>TR : 144€/tr, 432€/an</b> - 255€/tr, 765€/an <b>TR : 167€/tr, 501€/an</b>
<b>PIANO 7 ans et +</b> avec Sylvie Laigneau	33 séances individuelles d'1/2h (concert facultatif) Mardi, mercredi ou jeudi a-m et soir, salle des Violettes.	176€/tr, 528€/an <b>TR : 115€/tr, 345€/an</b>
<b>BATTERIE 10 ans et +</b> - avec Christian Mahon (Musique Exp.)  - avec Bertrand Dulchain	Cours individuel (concert facultatif) - 30 séances de 20 mn le mercredi, à l'entrée de la cour.  - 25 séances de 30 mn le vendredi, à l'entrée de la cour.	149€/tr, 447€/an <b>TR : 98€/tr, 294€/an</b> 156€/tr, 468€/an <b>TR : 102€/tr, 306€/an</b>
<b>ACCORDEON diatonique Adultes</b> avec Pierre Pichard	Stages 1h en groupe de 2 ou 2h en groupe de 4 élèves 10 séances le mercredi soir, à l'école Ste Thérèse.	50€/tr, 150€/an

**L'ADHÉSION annuelle à l'association de 10€ par personne est à ajouter au règlement lors de l'inscription.**  
*La carte d'adhésion offre un tarif réduit à tous les spectacles proposés par la CdA Mont St Michel- Normandie.*

## RÉDUCTIONS :

- Une subvention de la Communauté d'Agglomération Mont St Michel - Normandie permet à l'association de proposer **des tarifs réduits aux jeunes de cette CdA.** *NB : Le conseil d'administration de l'association a décidé d'en faire bénéficier aussi les jeunes hors CdA déjà inscrits l'an passé à l'UDA.*
- Les coupons Spot 50 (11-15 ans) et les cartes Atouts Normandie (15-25 ans) sont acceptés.
- Les subventions des communes permettent à l'association de proposer une réduction de 15€/ trimestre pour le 2<sup>ème</sup> adhérent d'une même famille ou une 2<sup>ème</sup> activité d'un même adhérent.

## INSCRIPTIONS :

- Samedi 31 août au Forum des associations, de 14h à 16h, au nouveau Complexe sportif de Sartilly.
- Mercredi 4 septembre, de 15h30 à 17h30, à la salle de batterie (près du Centre de loisirs).

**REPRISE des cours : la semaine du 9 au 14 septembre 2019 (sauf cours ME : semaine du 16 septembre).**

Les cours ont lieu dans 4 salles différentes (près du Centre de loisirs ou des Violettes ou à la salle culturelle).

**CONDITIONS D'INSCRIPTION :** Remplir la feuille d'inscription ci-jointe et de la donner ou l'envoyer avec le règlement à S. Grosfils (cf ci-dessus) qui vous remettra une carte d'adhésion (et un reçu sur demande).

Vous pouvez passer par le professeur. Les élèves sans carte au 3<sup>ème</sup> cours s'en verront refuser l'accès.

Pour des soucis de trésorerie et pour faciliter le travail de la responsable bénévole, le règlement de la totalité de l'année doit se faire dès l'inscription, par chèque global ou trois chèques remis en même temps, à libeller à l'ordre de l'Union des Arts. Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> chèques seront encaissés aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres.

*Les règlements en espèces seront payés en totalité dès le début de l'année.*

## POUR LE BON DÉROULEMENT DES COURS :

- Le respect des horaires est demandé par les professeurs, non responsables des enfants avant ou après les cours.
- En cas d'absence, merci de prévenir le professeur de musique ou, à défaut, la responsable de section.

## AUTRES DATES IMPORTANTES :

- Journées européennes du Patrimoine : **we des 21-22 septembre 2019**, à Carolles.
- Assemblée générale de l'Union des Arts : **jeudi 14 novembre 2019, 20h**, à la Mairie de Sartilly.
- Fête de fin d'année Musique et Danse : **vendredi 26 juin 2020**, à la salle culturelle de Sartilly.